



Nuisances sonores subies par les riverains

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 14 mars 2008

Nous souhaiterions discuter avec vous de la question des nuisances sonores subies par les riverains du fait des fumeurs sur la voie publique depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.

Pour connaître notre association, vous pouvez consulter son site <http://lesriverainsdelabutteauxcail...>

Merci de nous indiquer comment se contacter rapidement.

Cordialement. La présidente LRDBAC

Réponse :

Nous n'ignorons pas ce problème d'incivilité que DNF avait envisagé et dont elle avait entretenu Bernadette Roussille lors de sa préparation du rapport de l'IGAS puis fait état au cours des tables rondes de la mission parlementaire tabac. Nous nous sommes cependant trouvés très isolés dans cette démarche.

Par courriel privé, nous vous donnerons la possibilité de prendre contact avec nos responsables.